

**NOTE DE PRÉSENTATION****ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS****CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2025**

Il appartient à l'organe délibérant de la collectivité, sur proposition de l'Autorité territoriale, de fixer les effectifs des emplois permanents à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Le tableau des effectifs change régulièrement en fonction des évolutions de carrières, des recrutements, des mutations, .... Il est actualisé chaque année.

Pour donner suite aux avancements de grade au 1<sup>er</sup> janvier 2025 et à la suppression du service de portage à domicile, il convient de supprimer les postes suivants :

Filière	Emploi	Grade	Temps travail	Nb postes
TECHNIQUE	Adjoint technique	Agent de maîtrise	Tps complet	1
TECHNIQUE	Adjoint technique	Agent de maîtrise	Tps complet	1
TECHNIQUE	Adjoint technique	Adjoint technique	Tps complet	1
TECHNIQUE	Adjoint technique	Adjoint technique	Tps non complet 17h30	1
ANIMATION	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation	Tps non complet 17h30	1

Afin d'assurer la continuité du service public, il est nécessaire de créer deux postes :

- Adjoint au responsable CTM afin d'apporter un soutien technique sur le terrain pour seconder et/ou suppléer, le cas échéant, le responsable du Centre Technique Municipal,
- Animateur au centre de loisirs à temps non complet

Filière	Cat.	Emploi	Cadre d'emploi	Temps travail	NB de poste
Technique	C	Adjoint au responsable CTM	Adjoint technique / agent de maîtrise	35h	1
Animation	C	Animateur	Adjoint d'animation	33h	1

Le nombre de postes ouverts est fixé à 78 postes.

*Il est demandé aux membres du Conseil Municipal de délibérer en ce sens.*



## SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2025 DÉLIBÉRATION N° 2025-012

**Objet :**  
**Actualisation du tableau  
des effectifs**

**Rapporteur :**  
Gilles FRAYSSE

**Commission Finances :**  
Le 25 mars 2025

**Convocation :**  
Le 27 mars 2025

**Pièce(s) jointe(s) :**  
Tableau des effectifs  
Organigramme

Nombre de conseillers municipaux en exercice	26
Présents	19
Représentés	5
Votants	24

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, le 8 avril 2025 à 20h30, en séance publique, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur FRAYSSE, Maire.

**Étaient présents :** Mesdames et Messieurs G. FRAYSSE ; C. BASTOUL ; A. BELLANGER ; C. BOUËTARD ; F. DA SILVA ; S. DAVID ; J. DJENAIKI ; B. ESTREMANHO ; C. ESTREMANHO ; I. LAFAYE ; C. MARTIN ; E. MOSCHEROSCH ; M. PICAUD ; M. PROVOTAL ; P. UTEGINE MWANA ; P. WITTERKERTH ; F. DHONDT ; M. POINSE ; J. RICAUD ;

**Absents représentés :**

L. AMIRI a donné pouvoir à C. BOUËTARD ; I. DOGBO a donné pouvoir à I. LAFAYE ; S. JAUBERTY a donné pouvoir à M. PICAUD ; H. KÉRIVEL a donné pouvoir à B. ESTREMANHO ; C. SABRI a donné pouvoir à M. PROVOTAL ;

**Absents non représentés :**

C. CRUEIZE ; A. MUSY-BRELIER ;

**VU** le code général de la fonction publique ;

**VU** les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application du code général de la fonction publique ;

**VU** la délibération n°2023-008 du 16 mars 2023 créant les postes d'adjoint technique et d'adjoint d'animation à temps non complet à hauteur de 17h30 ;

**VU** la délibération n° 2021-006 du 16 mars 2021 créant les postes d'agents de maîtrise à temps complet ;

**CONSIDÉRANT** qu'au 17 décembre 2024, le tableau des effectifs faisait apparaître un total de 81 postes ;

**CONSIDÉRANT** qu'une actualisation du tableau des effectifs s'avère nécessaire pour procéder à des ajustements liés à des vacances de postes, départ ou à l'évolution de certaines missions ;

**CONSIDÉRANT** que les emplois en question s'ils ne sont pas pourvu par un fonctionnaire, peuvent être occupés par un agent contractuel en application de l'article 332-14 ou 332 -8 du code général des collectivités

Soit un total de 2 postes créés

**ARRÊTE** le nombre de postes ouverts figurants désormais au tableau des effectifs à 78 postes ;

**DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget du chapitre 012.

Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Villiers-sur-Orge, le 8 avril 2025

Le Maire

Gilles FRAYSSE



**CONSIDÉRANT** que la rémunération correspond aux grades ;

**CONSIDÉRANT** l'avis favorable du Comité social territorial du 11 mars 2025 ;

**CONSIDÉRANT** l'avis de la commission Finances en date du 25 mars 2025 ;

**Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après avoir délibéré et voté à l'unanimité,**

**DÉCIDE**

**1 - La suppression des postes suivants**

**Filière technique**

Catégorie	Grade	Tps Hebdo	NB Postes	Motif
C	Agent de maîtrise	35h	2	Avancement de grade
C	Adjoint technique	35h	1	Avancement de grade
C	Adjoint technique	17h30	1	

**Filière animation**

Catégorie	Grade	Tps Hebdo	NB Postes	Motif
C	Adjoint d'animation	17h30	1	

Soit un total de 5 postes supprimés

**2 - La création des postes suivants**

**Filière animation**

Catégorie	Cadre d'emploi	Temps de travail	NB poste	Motif
C	Adjoint d'animation	33h	1	

**Filière technique**

Catégorie	Cadre d'emploi	Tps de travail	NB poste	Motif
C	Agent de maîtrise ou Adjoint technique	35h	1	